



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le

ID : 085-218501096-20241209-2024DECDEL4_1-DE



Date de la convocation : 3 décembre 2024
Séance du Conseil Municipal : 9 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU (sauf aux délibérations 34 et 35) - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE – Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU – Lilian BOSSARD – Marietta BOONEFAES – Jean-Marie RAUTUREAU – Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY – Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM – Joseph LIARD - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Christophe VERONNEAU donne pouvoir à Isabelle CHARRIER-FONTENIT
Aurélie PAQUEREAU donne pouvoir à Marie-Bernadette RIVIERE
Julie MARIEL-GODARD
Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 29
28 aux délibérations 34 et 35
Nombre de conseillers votants : 31
30 aux délibérations 34 et 35

Secrétaire de séance : Laurence MARTINEAU

4- VALIDATION DE L'OPÉRATION DE « CONSTRUCTION D'UN PÔLE ASSOCIATIF » DANS LE CADRE DE DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'ÉTAT EN 2024, 2025 ET 2026

Dans le cadre des demandes de subventions effectuées auprès des dispositifs de financement de l'Etat, il est demandé aux collectivités de valider par délibération les opérations susceptibles de faire l'objet d'un financement de ce type.

Le projet de la Ville des Herbiers relatif à la construction d'un pôle associatif peut faire l'objet d'une subvention de l'Etat

Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette opération ainsi que son plan de financement comme suit :

DEPENSES	HT	RECETTES	HT	%
Etudes	162 198,00	Subventions :		
Travaux	2 498 750,00	FONDS VERT	1 300 000,00	48,85%
		SYDEV	40 000,00	1,50%
		Autofinancement	1 320 948,00	49,64%
TOTAL DEPENSES HT	2 660 948,00	TOTAL RECETTES HT	2 660 948,00	100,00%

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les guides DETR/DSIL,

Vu le plan de financement,

Vu le budget primitif 2024,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration Générale, Commerce et Centre-Ville du 27 novembre 2024,

Vu le rapport de Véronique BESSE,

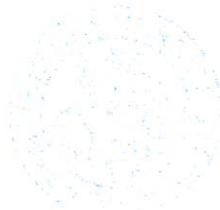
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve l'opération d'équipement « Construction d'un pôle associatif »,
- approuve son plan de financement, susceptible d'être scindé en tranches dans le cadre des demandes de subventions auprès de l'Etat en 2024, 2025 et 2026,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant par délégation à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Laurence MARTINEAU
Secrétaire de séance



Transmis en Préfecture le : 13 DEC. 2024
Publié électroniquement le : 13 DEC. 2024



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire

